

Comité Technique d'Établissement Public (CTEP) de l'IRD

Profession de foi du SNCS-FSU

Syndicat National des Chercheurs Scientifiques - Fédération Syndicale Unitaire

ATTENTION : UN SEUL TOUR POUR DEUX ÉLECTIONS,
VOTEZ DÈS RÉCEPTION DU MATÉRIEL DE VOTE

Date limite de réception des votes : 20 Octobre 2011

Contre la destruction de la recherche publique. Le laboratoire, que nous voulons un lieu de solidarité scientifique et humaine, porteur d'une problématique scientifique à long terme, est fortement menacé par la multiplication des appels d'offre et la baisse des crédits de base. Ce phénomène s'accroît avec les LabEx, IdEx et autres Ex. Le gouvernement ne cherche que le tous contre tous, entre individus, équipes, laboratoires, établissements, régions.

Au sein des laboratoires, dans les services et les administrations, les personnels statutaires ont été massivement remplacés par des précaires. Les chercheurs et ITA des organismes de recherche sont aujourd'hui moins nombreux qu'il y a 20 ans. 15000 agents en CDD ont été générés par l'ANR, dont la plupart n'auront le choix, en fin de contrat, qu'entre le chômage, la reconversion ou le départ à l'étranger.

L'évaluation scientifique, collective, contradictoire et effectuée par des pairs élus, est attaquée au profit de ce pachyderme technocratique qu'est l'AERES, machine à mouliner les rapports d'«experts» et les indicateurs. Dans un contexte général de raréfaction des emplois budgétaires et de commercialisation des services publics, le gouvernement poursuit son œuvre de démolition de la recherche publique.

Une démolition, heureusement, fortement freinée par les scientifiques. Cette démolition s'est heurtée à l'hostilité croissante des personnels et à l'action de l'intersyndicale, à l'hostilité des directeurs de laboratoire, ainsi qu'à la résistance acharnée des instances scientifiques des organismes de recherche. Ceux-ci n'ont pas été démantelés comme prévu en 2007, même s'ils ont été fortement affaiblis. Il faut poursuivre cette résistance en récusant le système de fausses valeurs qu'on veut nous imposer.

Le SNCS-FSU lutte pour une autre politique de la recherche publique, résumée dans les principes suivants :

- L'avancée du front des connaissances doit être l'objectif premier de la recherche scientifique. Le système d'enseignement supérieur et de recherche doit s'organiser autour des organismes et des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que sur leurs coopérations sur un pied d'égalité (UMR).
- Le choix des grandes orientations scientifiques du pays est du ressort de la représentation nationale et des scientifiques, non des ministères. Le rôle des instances scientifiques composées d'une majorité de pairs élus est central dans la mise en œuvre et l'évaluation de ces décisions. L'évaluation des unités de recherche des organismes doit être rendue aux instances comme, au CNRS, le Comité national de la recherche scientifique, ou à l'IRD, les CSS.
- Les agences technocratiques (ANR, AERES) doivent être supprimées et la LRU remplacée par une autre loi. Les crédits ANR doivent être reversés comme crédits récurrents aux organismes et universités avec une rallonge significative.
- La politique dite du «Grand emprunt» doit être remise à plat, les Initiatives d'excellence arrêtées, et les Fondations de coopération scientifiques dissoutes. Les Alliances doivent être remplacées par des coordinations thématiques inter-organismes respectant les Conseils scientifiques élus.
- L'objectif doit être d'atteindre d'ici 8 ans la part de 3 % du PIB consacrés à la recherche publique et, pour ce, de faire progresser de 0,1 % par an le ratio recherche/PIB. Cela signifie une croissance budgétaire de la recherche publique de 5 % par an hors inflation.
- Les carrières doivent être améliorées. Les grilles salariales des chercheurs et ITA doivent être revalorisées de manière à ce que les embauches à Bac +9 se fassent à hauteur de 2 SMIC et non pas entre 1,2 et 1,5 comme actuellement.
- L'enseignement supérieur et la recherche doivent fonctionner avec des emplois de titulaires de la Fonction publique. Un plan pluriannuel de l'emploi scientifique doit être mis en place, sur la base de 5000 emplois annuels supplémentaires, notamment en transformant les crédits servant à payer les précaires (par ex. ANR) en emplois statutaires, dans le respect des instances de recrutement. La RGPP (Révision générale des politiques publiques) et les suppressions d'emplois doivent être stoppées.
- Les aides à la recherche privée doivent être évaluées et transparentes. Elles doivent favoriser des programmes de réindustrialisation, ainsi que les PME innovantes. Le Crédit Impôt Recherche doit être plafonné et mis au service du développement de la recherche du pays.

Pour la première fois, vous allez élire le **Comité Technique d'Établissement Public (CTEP)** de l'IRD. Jusqu'à présent, les sièges de cette instance statutaire appelée Comité Technique Paritaire (CTP) étaient répartis entre les organisations syndicales dont la représentativité était calculée à partir des résultats des élections dans les **Commissions Administratives Paritaires (CAP)** pour les agents titulaires et les **Commissions Consultatives Paritaires (CCP)** pour les agents non titulaires de droit public. L'adoption en 2010 de la loi relative à la rénovation du « dialogue social » a transformé les CTP en CTEP (la disparition de la notion de paritarisme n'est pas mineure), et a institué l'élection directe. C'est pour cette raison que l'ensemble des agents titulaires et non titulaires de l'IRD votent pour élire leurs représentants au CTEP. **Les agents titulaires de l'IRD votent une deuxième fois pour élire leurs représentants dans les CAP. Les agents non titulaires de l'IRD ayant voté en 2010 pour les CCP ne revotent pas cette fois ci.**

Le CTEP de l'IRD est consulté obligatoirement sur les questions et projets de textes (décrets, arrêtés et décisions) relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement et de ses services (laboratoires, administrations). Il émet des avis sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ; sur les règles statutaires et les règles relatives à l'échelonnement indiciaire ; sur la formation et le développement des compétences et qualifications professionnelles ; sur l'insertion professionnelle ; sur l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre toutes les discriminations. Cette élection détermine la répartition des sièges entre les syndicats au **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) d'établissement public**, l'ancien Comité Hygiène et Sécurité (CHS) qui voit s'élargir ses domaines d'intervention. La représentation des syndicats dans d'autres instances statutaires est également dépendante de l'élection au CTEP comme la Commission de réforme. **Le vote au CTEP est donc primordial pour la vie quotidienne des chercheurs et des ITA, titulaires et non-titulaires, dans tous les aspects de leur activité professionnelle.**

L'action des représentants du SNCS-FSU au CTP a toujours été de défendre les personnels et de protéger les statuts des chercheurs et des ITA notamment en combattant la précarisation des emplois. Ces dernières années, ils ont combattu toutes les mesures menant à la transformation des organismes de recherche en Agences de moyens. L'intervention rapide en 2007 des représentants SNCS au CTP de l'IRD auprès de la Direction générale de l'organisme a permis de faire reculer le projet de dessaisissement des CSS de leur rôle de jurys d'admissibilité chercheurs (sélection et audition des candidats). Il intervient actuellement contre la DGG (Délégation Globale de Gestion) et la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques). Par leurs propositions, ils ont pu faire progresser plusieurs dispositions réglementaires et contribuer à la mise en place de mesures favorables aux personnels. On citera par exemple la contribution importante du SNCS-FSU pour établir le Guide de l'expatrié.

Le SNCS propose à vos suffrages des candidats expérimentés et déterminés pour vous représenter au Comité Technique. Ils seront une force de combat et d'opposition aux réformes qui attaquent la recherche publique et ses personnels, mais aussi une force de proposition pour améliorer les statuts et conditions de travail des personnels.

VOTEZ POUR LES CANDIDATES ET LES CANDIDATS QUI VOUS DÉFENDRONT VOTEZ ET FAITES VOTER SNCS-FSU

LISTE DES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR SNCS-FSU

- 01 – Marie Pierre LEDRU, DR, Montpellier, Secrétaire de la section IRD du SNCS-FSU, membre du CTP de l'IRD
- 02 – Guillaume FAVREAU, CR, Niamey Niger, élu à la CCS 1
- 03 – Philippe BORSA, CR, Montpellier, membre du CTP de l'IRD (2009-2011), élu à la CAP des CR (2001-2004), élu à la CSS3 (2003-2007)
- 04 – Hervé JOURDAN, IR, Nouméa, Nouvelle Calédonie
- 05 – Sébastien HARDY, CR, La Paz, Bolivie
- 06 – Alain FROMENT, DR, Paris, élu au Conseil d'administration de l'IRD
- 07 – Odile HOFFMAN, DR, Bondy
- 08 – Jean-François MOLINO, Montpellier, Elu au Conseil scientifique de l'Université Montpellier 2
- 09 – Nicolas PUIG, CR, Beyrouth, Liban, membre du CTP de l'IRD 2009-2011
- 10 – Brigitte BARBIN, AI, Niamey Niger
- 11 – Jean-Pierre GUYOT, DR, Montpellier
- 12 – Diana FERNANDEZ, DR, Montpellier, Elue à CAP CR 2001-2007
- 13 – Bernard MOIZO, DR, Montpellier, élu au Conseil scientifique de l'IRD
- 14 – Jean-François AGNESE, DR, Montpellier, élu à la CAP des DR 2008-2011